

## TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2017/2018

Applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

### TARIFS SOUMIS A CALCUL DE QF

► **TARIFICATION RESTAURATION ET ACCUEIL PERISCOLAIRE (lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi)**

Quotient	Tarif Restauration	Tarif journalier accueil occasionnel	Tarif mensuel accueil forfait 1/2 journée	Tarif mensuel accueil forfait journée
Quotient supérieur ou égal à 541 – Tarif 1	3,12 €	3,12 €	30,74 €	41,88 €
Quotient compris entre 490 et 540 – Tarif 2	2,06 €	2,36 €	23,08 €	31,41 €
Quotient compris entre 445 et 489 – Tarif 3	1,56 €	1,56 €	15,37 €	20,94 €
Quotient compris entre 377 et 444 – Tarif 4	1,06 €	0,81 €	7,68 €	10,47 €
Quotient inférieur ou égal à 376 – Tarif 5	gratuité	0,30 €	3,07 €	4,18 €
Tarif pessacais – Tarif 1 – Tarif plein	3,12 €	3,12 €	30,74 €	41,88 €
Tarif hors commune	4,28 €	3,12 €	30,74 €	41,88 €
Présence restauration avec Panier Repas complet fourni par la famille dans le cadre d'un PAI	gratuité			

► **TARIFICATION ALSH DU MERCREDI (transfert transport, repas et mercredi après-midi) ET VACANCES SCOLAIRES**

Quotient	Tarif journalier Mercredi	Tarif journalier vacances scolaires
Quotient supérieur ou égal à 1 140	15,27 €	18,79 €
Quotient compris entre 949 et 1 139	13,20 €	17,58 €
Quotient compris entre 760 et 948	11,03 €	14,61 €
Quotient compris entre 646 et 759	8,82 €	11,79 €
Quotient compris entre 532 et 645	7,51 €	9,92 €
Quotient compris entre 456 et 531	5,79 €	9,12 €
Quotient compris entre 295 et 455	4,28 €	5,69 €
Quotient inférieur ou égal à 294	2,62 €	3,52 €

NB : Votre quotient familial (QF) est calculé sur la base de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 selon la formule suivante :  
 $QF \text{ Mensuel} = \text{Revenu Brut de Référence} \div 12 \div \text{nombre de personnes au foyer (une part par personne)}$ .

**Pièces justificatives à fournir au service si vous pensez pouvoir bénéficier d'un tarif particulier :**

- Photocopie complète de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 pour chaque parent, si vous ne l'avez pas fournie en janvier 2017.  
 Le quotient des services périscolaires est calculé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année et reste valable jusqu'au 31 décembre.  
 Si vous ne souhaitez pas fournir l'avis d'imposition, le tarif appliqué sera systématiquement le plus élevé.

### TRANSPORTS SCOLAIRES TARIFS NON SOUMIS A CALCUL DE QF Tarif annuel : Possibilité de versement par tiers

Etablissement desservis	Tarif annuel	Paiement au 1 <sup>er</sup> octobre	Paiement au 1 <sup>er</sup> janvier	Paiement au 1 <sup>er</sup> avril
Ecoles maternelles et élémentaires	25,20 €	8,40 €	8,40 €	8,40 €
Collège Cantelande	120,00 €	40,00 €	40,00 €	40,00 €
Collège et lycées extérieurs à la commune	132,00 €	44,00 €	44,00 €	44,00 €